

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/11/14

Reçu en Préfecture le : 25/11/14

CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 24 novembre 2014 D-2014/615

Aujourd'hui 24 novembre 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents:

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOU, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine **BOUILHET**

Monsieur Marik FETOUH (présent jusqu'à 17h00), Madame Nathalie DELATTRE (présente jusqu'à 16h00), Madame Mylène VILLANOVE (présente jusqu'à 17h00), Monsieur Vincent FELTESSE (présent à partir de 15h45)

Excusés:

Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE

Subventions aux associations. Activités péri-éducatives. Adoption. Autorisation.

Madame Emmanuelle CUNY, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la Loi pour la Refondation de l'Ecole, le Gouvernement a souhaité réformer les rythmes scolaires. Les décrets n°2013-77 du 24 janvier 2013 et n°2014-457 du 7 mai 2014, fixent les modalités de mise en œuvre de la nouvelle organisation du temps scolaire.

La Ville de Bordeaux a fait le choix, dès février 2013, de s'engager dans la mise en application de cette réforme pour la rentrée scolaire 2014, afin de prendre le temps de construire un projet de qualité, en concertation avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

La réorganisation du temps scolaire laissera donc place à de nouvelles activités, les Temps d'Activités Péri éducatives (TAP) qui s'organiseront de manière différente pour les écoles maternelles et élémentaires, afin de respecter au mieux les besoins spécifiques de chaque tranche d'âge.

Pour les écoles maternelles, les activités péri éducatives seront organisées durant toute la pause méridienne les lundi, mardi, jeudi et vendredi dans chaque école.

Chaque enfant pourra ainsi bénéficier, s'il le souhaite, de deux séances d'activité par semaine, organisées en petits groupes.

Les cours de récréation seront, de ce fait, un espace plus apaisé, puisque allégées du nombre d'enfants pris en charge dans ces ateliers.

Pour les écoles élémentaires, les activités péri éducatives seront organisées en une séance hebdomadaire de deux heures, de 14h30 à 16h30, qui aura lieu, selon les écoles, un des quatre après-midi scolaires de la semaine, ce jour étant fixe pour l'année et identique pour toutes les classes d'une même école.

Cette organisation permettra à chaque enfant, inscrit à ces nouvelles activités, de bénéficier, durant l'année, d'ateliers dans les murs de l'école, mais également dans des équipements spécifiques pour des animations à caractère sportif, culturel, scientifique et éco-citoyen.

Ces nouvelles activités seront offertes gratuitement aux enfants, sur inscription.

Pour l'animation de ces activités péri éducatives, Bordeaux a fait le choix de s'appuyer sur les associations partenaires de la Ville, qui œuvrent déjà en faveur de l'enfance au travers des activités développées dans les accueils éducatifs et de loisirs, mais également sur d'autres associations ayant fait preuve d'expérience et de garanties suffisantes pour l'animation de ces nouveaux temps de loisirs.

Ces associations ont été retenues sur la base de leur champ de compétence propre, proposant diverses actions à caractère sportif, culturel, citoyen, scientifique et de loisirs, dans une organisation qui garantit à chaque enfant la découverte de plusieurs thématiques d'activités tout au long de son parcours scolaire.

Par ailleurs, pour les écoles élémentaires, la Ville a fait le choix de positionner une personne chargée du poste de référent des activités péri éducatives, qui sera présente en sus des équipes d'animation chaque jour de TAP.

Cette mission sera également confiée à un personnel associatif identifié, et consistera à :

- assurer le rôle d'interlocuteur privilégié des activités péri éducatives sur l'école,
- veiller à la réalisation des activités péri éducatives,
- veiller à la mise en sécurité des enfants,
- et contribuer à la démarche partenariale sur l'école.

Les activités péri éducatives proposées aux enfants s'articuleront principalement autour des objectifs suivants :

- favoriser l'épanouissement et la socialisation de l'enfant,
- rendre accessible à tous les enfants une offre de loisirs, dans des domaines variés,
- contribuer à la découverte des ressources locales en matière d'offre de loisirs culturels, sportifs, scientifiques et autres,
- contribuer à la réussite éducative et scolaire de l'enfant,
- développer des projets cohérents pour les besoins de l'enfant en collaboration avec l'ensemble des acteurs éducatifs de l'école,
- et participer au suivi et à l'évaluation de ces activités.

Par délibération du 23 juin 2014 n°D-2014/330 vous avez autorisé Monsieur le Maire à voter un budget supplémentaire au titre de l'exercice 2014 permettant de financer les associations retenues pour l'animation et l'organisation des activités péri éducatives de la rentrée scolaire. La totalité de ce budget supplémentaire a été affecté lors des trois derniers conseils municipaux.

Les crédits correspondants au montant des subventions affecté aujourd'hui sont issus d'un disponible sur les lignes du budget d'investissement prévu pour les activités péri éducatives non consommé par les associations, et dont la réaffectation en budget de subventions est inscrite lors de la décision modificative n°2.

Je vous propose d'attribuer aujourd'hui 121 687,50 euros au titre des activités péri éducatives.

Cette somme se répartit ainsi :

- Activités péri éducatives en écoles maternelles : 26 411 euros
- Activités péri éducatives en écoles élémentaires : 89 954,50 euros
- Référents des activités péri éducatives en écoles élémentaires : 5 322 euros

Vous trouverez l'affectation de cette somme par activité et par association dans les tableaux joints au présent rapport.

Le détail des associations intervenantes par école et par quartier est également annexé.

Conformément à la loi et au titre de l'exercice 2014, il est nécessaire de conclure des avenants aux conventions de partenariat qui lie déjà la Ville à certaines associations œuvrant en faveur de l'Enfance, ainsi que d'établir une convention initiale pour les associations nouvellement investies dans ce champ d'action.

Dans ces conventions, la Ville de Bordeaux et les associations s'accordent sur les objectifs généraux précités et les moyens financiers alloués par la Ville.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- approuver la liste des associations partenaires de la Ville,
- signer les conventions ou avenants afférents à chaque association subventionnée,
- et décider le versement des sommes prévues aux associations concernées.

Activités péri éducatives en écoles maternelles

Associations	Subvention en euros
Amicale Laïque David Johnston Lagrange Albert Barraud Naujac	9 904
Avant Garde Jeanne d'Arc de Bordeaux Caudéran - AGJA	16 507
TOTAL	26 411

Activités péri éducatives en écoles élémentaires

Associations Subvention en euro

Cap sciences Centre de culture scientifique technique et industrielle Bordeaux Aquitaine	5 047,50
Amicale Laïque Bacalan	13 261
Amicale Laïque David Johnston Lagrange Albert Barraud Naujac	33 302
Avant Garde Jeanne d'Arc de Bordeaux Caudéran - AGJA	38 344
TOTAL	89 954,50

Référent des activités péri éducatives

Associations	Subvention en euros
Amicale Laïque Bacalan	964
Amicale Laïque David Johnston Lagrange Albert Barraud Naujac	1788
Avant Garde Jeanne d'Arc de Bordeaux Caudéran - AGJA	2 570
TOTAL	5 322

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 novembre 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Emmanuelle CUNY

CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT

ENTRE

Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du et reçue en la Préfecture le le l'appendict de la conseil
ET
Monsieur, Président de l'Association, autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du
EXPOSENT
La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.
Par ailleurs, la Ville de Bordeaux développe une politique globale en faveur de l'Enfance et la Jeunesse, au travers de projets éducatifs qui répondent aux aspirations des enfants, des jeunes et de leurs familles, en matière d'accueil et de loisirs.
CONSIDERANT
Que l'Association, domiciliée, exerce une activité dans son champ de compétence à savoir, socio-éducatif, culturel, sportif, social, présentant un intérêt communal propre.
L'Association sera désignée dans les articles suivants sous le vocable unique de « l'Association ».

ARTICLE 1 - OBJET

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

La présente convention est conclue pour l'exercice 2014 et définit les engagements réciproques des parties pour la réalisation du programme et des objectifs généraux.

ARTICLE 2 – OBJECTIFS GENERAUX ET ACTIONS

L'Association prend principalement en compte la politique publique à destination de l'Enfance et la Jeunesse et des familles, et, à ce titre, contribue au partage d'une volonté commune forte de continuité éducative avec l'ensemble des autres partenaires.

Les actions qui en découlent s'articulent autour des objectifs suivants :

- contribuer à l'épanouissement et à la réussite de l'enfant et du jeune.
- rendre plus accessibles le sport, la culture et les loisirs.
- renforcer l'accès à l'information.
- développer la participation et la prise d'initiatives.
- favoriser la santé et le bien-être.

L'Association met donc en œuvre :

I – Des activités péri éducatives

Ces activités ludiques et éducatives sont proposées aux écoliers bordelais pendant la pause méridienne pour les enfants de maternelle, et sur un module de deux heures hebdomadaires de 14h30 à 16h30 pour les élémentaires.

Elles contribuent à l'atteinte des objectifs suivants :

- favoriser l'épanouissement et la socialisation de l'enfant
- rendre accessible à tous les enfants une offre de loisirs, dans des domaines variés
- contribuer à la découverte des ressources locales en matière d'offre de loisirs culturels, sportifs, scientifiques et autres
- développer la curiosité et l'esprit collaboratif de l'enfant
- favoriser l'expérimentation
- contribuer à la réussite éducative et scolaire de l'enfant
- développer des projets cohérents pour les besoins de l'enfant en partenariat avec l'ensemble des acteurs éducatifs de l'école

L'Association s'engage à mettre en œuvre les moyens appropriés, au cours de la période du 2 septembre au 31 décembre 2014, à l'encadrement, la sécurité et l'animation des activités (détail des écoles d'intervention et du nombre de groupes d'enfants pris en charge joint en annexe).

L'Association élabore la programmation des activités en collaboration avec les différents acteurs éducatifs de l'école.

L'Association participe au suivi et à l'évaluation de ces activités et remet à la Ville tous les documents et informations nécessaires à ces fins.

Si la Ville l'exige, l'Association devra respecter les réglementations des Accueils de Loisirs Sans Hébergement.

Le rangement des locaux est assuré par les animateurs de l'Association et le nettoyage des locaux est assuré par le personnel municipal mis à disposition de l'école.

La Ville de Bordeaux donnera les moyens matériels destinés à la mise en œuvre de cette offre de loisirs éducatifs et de loisirs, et, notamment certains locaux municipaux (scolaires et autres), qui feront l'objet de conventions particulières de mise à disposition.

II - Un poste de référent des activités péri éducatives

Ce personnel est positionné dans chacune des écoles élémentaires en sus de l'équipe d'animation des activités péri éducatives chaque jour de leur déroulement.

Cette mission, confiée à un personnel identifié de l'Association, consistera à :

- assurer le rôle d'interlocuteur privilégié des activités péri éducatives sur l'école
- assurer la transmission de l'information et de la communication concernant le fonctionnement des activités auprès des familles
- veiller à la réalisation et au suivi des activités péri éducatives
- veiller à la mise en sécurité des enfants
- contribuer à la démarche partenariale sur l'école

Dans cette optique, l'Association s'engage à mettre en place ce poste de référent des activités péri éducatives dans les écoles élémentaires suivantes :

_

ARTICLE 3 - MISE A DISPOSITION DE MOYENS

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'Association :

1) Pour la mise en œuvre des activités péri éducatives maternelles, un montant de€, dont le règlement s'effectuera de la façon suivante :

90 % à la signature de la convention. Le solde après présentation du bilan définitif en 2015.

2) Pour la mise en œuvre des activités péri éducatives élémentaires, un montant de€, dont le règlement s'effectuera de la façon suivante :

90 % à la signature de la convention. Le solde après présentation du bilan définitif en 2015.

3) Pour le poste de référent des activités péri éducatives élémentaires, un montant de€, dont le règlement s'effectuera de la facon suivante :

100 % à la signature de la convention.

ARTICLE 4 - CONTROLE FINANCIER ET DES ACTIVITES

Sur simple demande de la Ville, l'Association devra communiquer tous ses documents comptables et de gestion relatifs aux périodes couvertes par la convention, aux fins de vérifications.

Le contrôle pourra porter sur l'année et les trois années précédentes. Un commissaire aux comptes et un suppléant seront nommés conformément aux dispositions de l'article 27 de la loi 84.148 du 1^{er} mars 1984 relative à la prévention et aux règlements amiables des difficultés des entreprises ou conformément aux dispositions de la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques.

Par ailleurs, la Ville pourra procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utiles, tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du

bien fondé des actions entreprises par l'Association et du respect de ses engagements vis-à-vis de la Ville.

L'Association s'engage à fournir dans le mois suivant son approbation par l'assemblée générale, le rapport moral, les documents budgétaires (bilan et compte de résultats) ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

Les deux parties à la présente convention prévoient des réunions de suivis des opérations et de bilan, dont l'ordre du jour est notamment constitué par :

- ✓ Présentation d'un rapport d'activités intermédiaire, puis définitif, par action
- ✓ Présentation d'une situation financière intermédiaire, puis définitive, par action
- ✓ Ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice, par action
- ✓ Mode d'utilisation par l'Association des concours de la Ville de Bordeaux, par action
- ✓ Evaluation des actions menées

ARTICLE 5 - RESPONSABILITES - ASSURANCES

Les activités de l'Association sont placées sous sa responsabilité exclusive. L'Association devra souscrire tout contrat d'assurance de façon à ce que la Ville ne puisse être recherchée ou inquiétée.

L'Association s'engage à couvrir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée du fait de ses activités dans l'école ou les autres locaux municipaux ou notamment par la possession ou l'exploitation de ses équipements propres, et de sa présence dans les locaux mis à sa disposition dans tous les cas où elle serait recherchée :

- ✓ A la suite de tous dommages corporels, matériels ou immatériels, consécutifs ou non aux précédents, causés par des tiers ou aux personnes se trouvant dans les locaux,
- ✓ A la suite de tous dommages, y compris les actes de vandalisme causés aux biens confiés, aux bâtiments, aux installations générales et à tous biens mis à disposition appartenant à la Ville.

A ce titre, l'Association devra souscrire, auprès d'une compagnie notoirement solvable, une police destinée à garantir sa responsabilité, notamment vis-à-vis des biens confiés, y compris les risques locatifs et le recours des voisins et des tiers.

Cette police devra prévoir :

- ✓ Une garantie à concurrence de 7 623 000 €uros par sinistre et par an pour les dommages corporels,
- ✓ Une garantie pour les dommages matériels ou immatériels, consécutifs ou non, à concurrence de 1 525 000 €uros,
- ✓ Une garantie pour les risques incendie-explosion ; dégâts des eaux, recours des voisins ou des tiers à concurrence de 300 000 €uros, par sinistre et par an.

Ainsi qu'une renonciation à recours de l'Association et de ses assurances au-delà de ces sommes. Pour leur part, la Ville et ses assureurs subrogés renoncent également à recours contre l'Association au-delà de ces sommes.

L'Association souscrira pour ses biens propres toutes les garanties qu'elle jugera utiles et avec ses assureurs subrogés, elle renonce à tous recours qu'elle serait fondée à exercer contre la Ville et ses assureurs pour tous les dommages subis.

L'Association devra remettre à la Ville, copie de sa police d'assurance en cours, y compris celle des avenants éventuels, et de l'attestation qui lui sera délivrée par son assureur.

Au cas où ces documents ne seraient pas remis à la Ville 8 jours avant le début des activités, la Ville se réserve le droit de ne pas autoriser l'accès au lieu concerné par les présentes.

La Ville, de son côté, fera son affaire personnelle des assurances garantissant leurs dommages matériels ou bien mis à disposition dont elle-même ou ses préposés seraient responsables, et des dommages occasionnés aux tiers qui lui seraient imputables.

<u>ARTICLE 6 – OBLIGATIONS DIVERSES – IMPOTS ET TAXES</u>

L'Association se conformera aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet. En outre, l'Association fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales, de telle sorte que la Ville ne puisse être inquiétée en aucune facon à ce sujet.

ARTICLE 7 – DUREE DE LA CONVENTION ET DENONCIATION

La présente convention est conclue pour l'année civile 2014.

La présente convention ne donnera lieu à aucun renouvellement automatique. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

ARTICLE 8 - RESILIATION

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'Association.

Par ailleurs, la Ville se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment à la présente convention, en cas de non-respect de l'une des clauses de la présente convention ou l'une des clauses de l'un quelconque des avenants à la dite convention, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par la Ville de Bordeaux lettre R.A.R., l'Association n'aura pris les mesures appropriées ou sans préavis en cas de faute lourde.

ARTICLE 9 - MODALITES PARTICULIERES

L'Association s'engage :

- à faire état de la participation financière de la Ville de Bordeaux et de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde.
- à faire apparaître les logos de la Ville de Bordeaux et de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde sur toutes les publications relatives à ce dispositif.
- à favoriser l'accueil sur les sites des représentants partenaires des actions mises en œuvre

ARTICLE 10 - DROITS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'Association.

ARTICLE 11 - ELECTION DE DOMICILE

Les signataires des présentes élisent domicile chacun en leur siège	social respectif :
- pour la Ville : Hôtel de Ville, Place Pey-Berland à Bordeaux ;	
- pour l'Association :	
Fait à Bordeaux en trois exemplaires, le	
Pour la Ville de Bordeaux	Pour l'Association
Pour le Maire Emmanuelle Cuny Adjoint au Maire	xxxxxxxxxxx

Associations organisatrices des Activités Péri Educatives par quartier et par école.
QUARTIER 1 BORDEAUX MARITIME

ETABLISSEMENTS	Tranches d'àges	Referent Associatif	Association intervenante	Association intervenante	Association intervenante	Association Intervenante	Association intervenante	Association Intervenante
TENNON NATI	Mat		Centre d'Animation Le Lac					
	Elem Lundi	Centre d'Animation Le Lac	Centre d'Animation Le Lac	Association Promotion Insertion Sport en Aquitaine (APIS)				
11.541	Mat		Centre d'Animation Le Lac					
3	Elem Jeudi	Centre d'Animation Le Lac	Centre d'Animation Le Lac	Association Promotion Insertion Sport en Aquitaine (APIS)				
-	Mat		Centre d'Animation Le Lac					
VAC: AV.	Mat		Centre d'Animation Sarah Bernhardt					
TOWN HOAT	Elem	Centre d'Animation Sarah Bernhardt	Centre d'Animation Sarah Bernhardt	Association Promotion Insertion Sport en Aquitaine (APIS)				
LE POINT DU JOUR	Mat		Centre d'Animation Bacalan					
LABARDE	Elem Mardi	Amicale Laique Bacalan	Cerire d'Animation Bacalan	Amicale Laïque Bacalan	Association Promotion Insertion Sport en Aquitaine (APIS)			

Associations organisatrices des Activités Péri Educatives par quartier et par école.

QUARTIER 1 BORDEAUX MARITIME

27/10/2014

Associations organisatrices des Activités Péri Educatives par quartier et par école.

QUARTIER 2 CHARTRONS - GRAND PARC - JARDIN PUBLIC

mante						
ssociation intervenante						
Association Intervenante						
Association Intervenante				Couleur Garonne		
Association Intervenante		La Caisse à Ouils		Réseau Aquitain pour le Développement et la Solidartié Internationale (RADSI)		Centre d'Animation Grand Parc
Association intervenante		Centre Social Foyer Fratemel		La Caisse à Outils		Maison de Quartier Chantecler
Association intervenante	Malson de Quartier U.S. Chartrons	Maison de Quartier U.S. Chartrons	Centra Social Foyer Fraternel	Malson de Quarlier U.S. Chartrons	Centre Social G.P. Internotié	Centre Social G.P. Interacité
Réfèrent Associatif		Maison de Quartier U.S. Chartrons	200 31	Maison de Quartier U.S. Chartrons		Maison de Quartier Chantecler
Tranches d'âges	Mat	Elem Mardi	Mat	Elem Vendredi	Mat	Elem Jeudi
ETABLISSEMENTS	STENDIAM		PAUL BERTHELOT	BALGUERIE	A DCD7 POLIVATORION	

Associations organisatrices des Activités Péri Educatives par quartier et par école.

QUARTIER 2 CHARTRONS - GRAND PARC - JARDIN PUBLIC

Association intervenante							
Association							
Association intervenante							
Association Intervenante.							
Association Intervenante		Centre d'Animation Grand Parc			Centre d'Animation Grand Parc		
Association Intervenante		Maison de Quartier Chantecler			Centre Social G.P. Intencité		Maison de Quartier Chartecler
Association intervenante	Maison de Quartier Chartecler Centre Social G.P. Intencité	Centre Social G.P. Intencité	Centre d'Animation Grand Parc	Maison de Quartier Chartecler	Maison de Quartier Chartecler	Amicale Laïque David Johnston	Amicale Laïque David Johnston Amicale Laique David Johnston Maison de
Référent Associatif		Maison de Quartier Chartecler			Maison de Quartier Chardecler		Amicale Laïque David Johnston
Tranches	Mat	Elem Mardi	Mai	Mat	Elem Vendredi	Mat	Elem Lundi
ETABLISSEMENTS	Tabaccinos		PIERRE TREBOD	GENOM		LAGRANGE	DAVID JOHNSTON

Associations organisatrices des Activités Péri Educatives par quartier et par école.

QUARTIER 3 CENTRE VILLE

								2000
ETABLISSEMENTS		Référent Associant	Assiciation intercenante	Association intervenante	Association oftervenume	Association intervenante	Association information	Association Intervenante
PAS SAINT GEORGES	Mat		Centre d'Animation St Pierre					
VIEUX BORDEAUX	Elem Jeudi	Centre d'Animation St Pierre	Centre d'Animation St Pierre	O'Sol de Portugal				
OMING THIS	Mat		Maison de Quartier Union St Bruno					
OND A PROPERTY	Elem Vendredi	Maison de Quarlier Union St Bruno	Maison de Quartier Union St Bruno					
PAIX	Mat		Maison de Quartier Union St Bruno					
NAUJAC	Mat		Amicale Laïque David Johnston					
ALBERT BARRAUD	Elem Jeudi	Amicale Laïque David Johnston	Amicale Laique David Johnston					
A LANA	Mat		Maison de Quartier Union St Bruno					
	Elem Mardi	Maison de Quartier Union St Bruno	Maison de Quartier Union St Bruno					
Tabe II Ac	Mat		Centre d'Animation St Pierre					
	Elem Mardi	Centre d'Animation St Pierre	Centre d'Animation St Pierre	A.P.E.E.F. La Maison des Enfants	Maison de Quartier Les Coqs Rouges			

Associations organisatrices des Activités Péri Educatives par quartier et par école.

QUARTIER 4 SAINT AUGUSTIN - TAUZIN - ALPHONSE DUPEUX

nante								
Association Intervenante								
Association Intervenante								
Association Intervenante								
Association intervenante								
Association Intervenante						Bordeaux Etudiants Club		Bordeaux Etudianis Club
Association intervenante	Maison de Quartier Union St Bruno	Maison de Quanier Union St Bruno	Maison de Quartier J.S.A.	Malson de Quartier J.S.A.	pas d'activités avant le retour sur fécole	Malson de Quartier CPA-Tauzin	Maison de Quartier CPA-Tauzin	Maison de Quartier CPA-Tauzin
Référent Associatif		Maison de Cuartier Union St Bruno		Malson de Quartier J.S.A.		Malson de Quartier CPA-Tauzin		Maison de Quartier CPA-Tauzin
Tranches d'âges	Mat	Elem Jeudi	Mat	Elem Vendredi	Mat	Elem Mardi	Mat	Elem Lundi
ETABLISSEMENTS	A PHONGE II IBELY) ON GO		A REPT THOMAS		BECHADE	гоиснеик

Associations organisatrices des Activités Péri Educatives par quartier et par école.

QUARTIER 5 NANSOUTY - SAINT GENES

								The second secon
ETABLISSEMENTS	Tranches d'Ages	Référent Associalif	Association intervenante	Association Intervenante :	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Interventate	Association Intervenante
SOLFERINO	Mat		Maison de Quartier Les Coqs Rouges					
JACQUES PREVERT	Elem	Maison de Quartier Union St Bruno	Maison de Quartier Union St Bruno					
ARGONNE	Mat		Maison de Quartier Les Coqs Rouges					
DEYRIES SABLIERES	Elem Vendredi	Centre d'Animation Argonne St Genès	Centre d'Animation Argonne St Genès	Maison de Quartier Union St Jean	A.P.E.E.F. La Maison des Enfants			
YSER	Mat		Maison de Quartier Union St Jean					
CAZEMAJOR	Elem Mardi	Centre d'Animation Argonne St Genès	Centre d'Animation Argonne St Genès	Bordeaux Etudiants Club				
PAUL ANTIN	Mat		Maison de Quarlier Union St Jean					
SOMME	Elem Jeudi	Maison de Quartier Union St Jean	Maison de Quartier Union St Jean	AROEVEN	Bordeaux Etudian≰s Ckub			

Associations organisatrices des Activités Péri Educatives par quartier et par école.

QUARTIER 6 BORDEAUX SUD

ETABLISSEMENTS	Tranches d'àges	Référent Associatif	Association intervenante	Association intervenante	Association intervenante	Association intervenante	Association intervenante	Association Intervenante
	Mat		A.P.E.E.F. Le Jardin de l'Éau Vive					
MENCIS	Elem Vendredi	Centre d'Animation Saint Michel	Centre d'Animation Saint Michel	Ervol d'Aquitaine Bordeaux Mirail				
FRANCIS DE PRESSENSE	Mat		A.P.E.E.F. La Maison des Enfants					
HENRIN	Elem Jeudi	Maison de Quartier Les Coqs Rouges	Maison de Quartier Les Coqs Rouges	Centre d'Animation Saint Michel				
NOVICIAT	Mat		A.P.E.E.F. Le Jardin de l'Éau Vive					
BARBEY	Mat		Maison de Quartier Union St Jean					
ANDRE MEUNIER	Elem Lundi	Centre d'Animation Argonne St Genes	Centre d'Animation Argonne St Genes	Centre d'Animation Saint Michel	Envol d'Aquitaine Bordeaux Mirail			

27/10/2014

Associations organisatrices des Activités Péri Educatives par quartier et par école.

				par quartier et par école. QUARTIER 6 BORDEAUX SUD	par école. DEAUX SUD			
ETABLISSEMENTS	Tranches	Réfèrent Associatif	Association intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Interv
FRANCIN	Elem Mardi	Maison de Quartier Union St Jean	Maison de Quartier Union St Jean	Centre d'Animation Saint Michel				
FIEFFE	Mat		Maison de Quartier Union St Jean					
ВЕСК	Mai		Centre d'Animation Bordeaux Sud					
F. BUISSON	Elem Vendredi	Centre d'Animation Bordeaux Sud	Astrolabe	Centre d'Animation Bordeaux Sud				
	Mat	n al Day	Centre d'Animation Bordeaux Sud					
CARCE VENUE	Elem Jeudi	Centre d'Animation Bordeaux Sud	Centre d'Animation Bordeaux Sud	Astrolabe	Centre d'Animation Argorine St Genes			

Associations organisatrices des Activités Péri Educatives par quartier et par école.

QUARTIER 7 LA BASTIDE

Association Intervenante		Eclaireuses, Eclaireurs de France								
Association Intervenante		AROEVEN				Hockey Garonne Sport				
Association Intervenante		Bordeaux Basket				Bordeaux Basket		Eclaireuses, Eclaireurs de France		
Association Intervenante		La Caisse à Outifs				Grondirs de Bordeaux Bastide Handball Club		Bordeaux Basket		Bordeaux Basket
Association Intervenante		Girondins de Bordeaux Baslide Handball Club		Hockey Garonne Sport		Centre d'Animation Benauge		Girondins de Bordeaux Bastide Handball Club		Cerdre d'Animation Benauge
Association intervanante	A.P.E.F. La Maison Soleil	Centre d'Animation Benauge	Certre d'Animation Benauge	Centre d'Animation Benauge	A.P.E.E.F. La Maison Soleil	Centre d'Animation Queyries	A P.E.E.F. La Maison Soleil	Centre d'Animation Benauge	A.P.E.E.F. La Maison Solei	Centre d'Animation Queyries
Referent Associatif		Centre d'Animation Benauge		Centre d'Animation Benauge		Centre d'Animation Queyries		Centre d'Animation Benauge		Centre d'Animation Queyries
Tranchos d'âges	Mat	Elem Mardi	Mat	Elem Jeudi	Mat	Elem Vendredi	Mat	Elem Lundi	Mat	Elem Jeudi
ETABLISSEMENTS	BENAUGE		o Cierco	NO CARLO CARLO		S S S S S S S S S S S S S S S S S S S	SOUTH	2	NUITS	MONTAUD

Associations organisatrices des Activités Péri Educatives par quartier et par école.

QUARTIER 8 CAUDERAN

ETABLISSEMENTS	Tranches d'áges	Référent Associatif	Association intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante
HEAN COCTEAN	Mat		Centre d'Animation Monséjour					
	Etem Jeudi	Centre d'Animation Monséjour	Centre d'Animation Monséjour	Maison de Quartier A.G.J.A.	La Caisse à Outils			
>dG13	Mat		Centre d'Animation Monséjour					
	Elem Vendredi	Centre d'Animation Monséjour	Centre d'Animation Monséjour	Maison de Quartier A.G.J.A.				
BERNARD ADOUR	Mat		Maison de Quartier J.S.A.					
BEL AIR	Elem Lundi	Maison de Quartier J.S.A.	Maison de Quartier J.S.A.					
SAINT ANDRE	Mat		Centre d'Animation Monséjour					
nov i ilivo	Mat		Maison de Quartier A.G.J.A.					
	Elem Vendredi		Maison de Quartier A.G.J.A. Maison de Quartier A.G.J.A.	Amicale Laïque David Johnston	AROEVEN			

Associations organisatrices des Activités Péri Educatives par quartier et par école.

QUARTIER 8 CAUDERAN

ETABLISSEMENTS	Tranches d'âges	Réfèrent Associatif	Association intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante	Association Intervenante
RAYMOND BOINCARE	Mat		Centre d'Animation Monséjour					
	Elem Lundi	Centre d'Animation Monséjour	Centre d'Animation Monséjour	Stade Bordelais A.S.P.T.T.	Club Athlétique Municipal			
DINC EDANCE	Mat		Maison de Quartier A.G.J.A.					
	Elem Lundi	Maison de Quartier A.G.J.A.	Maison de Quartier A.G.J.A.	La Caisse à Outils				
N	Mat		Maison de Quartier A.G.J.A.					
	Elem Mardi	Maison de Quartier A.G.J.A.	Maison de Quartier A.G.J.A.	Maison de Quartier A.G.J.A. 8 rue Gambetta 05 56 08 67 79	Maison de Quartier J.S.A.			
CLOS MONTESQUIEU	MAT		Centre d'Animation Monséjour					
PAIII DOUMER	Mat		Centre d'Animation Monséjour					
	Elem Mardi	Centre d'Animation Monséjour	Centre d'Animation Monséjour	Amicale Laïque David Johnston				